

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Annule et remplace la délibération n°2024-034

L'an deux mille vingt quatre
le dix-neuf septembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé M. BUL Alain

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 9/09/2024

Objet de la Délibération :

**Création d'un local
associatif**

2024/038

Extrait du registre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'un local associatif (association communale de chasse agréée).

Le projet estimé à 68 777,59 € HT se divise comme suit :

- Branchement eau potable - SIAEPA : 2 070,88 € HT
- Terrassement – SARL COMAS et FILS : 3 500 € HT
- Abattage résineux - ONF : 1 225 € HT
- Place à feu – ONF : 5 230 € HT
- Construction – PIEDRAS Y PIZARRAS : 38 668,79 € HT
- Installation électrique - FABELEC : 4 901 € HT
- Plomberie - SCOPPINI : 5 171,92 € HT
- Menuiseries extérieures – SARL CS IMMO : 4 710 € HT
- Enfouissement réseaux – Services communaux : 2 500 € HT
- Travaux abattage – ALTI PAYSAGE : 800 € HT

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** l'estimation du projet décrit ci-dessus,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'avancée de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

